



Budget Primitif 2026

NOTE DE PRÉSENTATION

Sommaire

1. Préambule.....	3
2. Les grandes masses financières du budget 2026.....	5
3. La section de fonctionnement.....	7
A. L'évolution des recettes de fonctionnement.....	7
1. Chapitre 013 : Atténuations de charges :.....	8
2. Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses.....	8
3. Chapitre 73 : le FSRIF.....	8
4. Chapitre 731 : Impôts et taxes.....	8
5. Chapitre 74 : Dotations et participations.....	9
6. Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.....	9
B. L'évolution des dépenses de fonctionnement.....	9
1. Les dépenses d'ordre de fonctionnement.....	10
2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	11
4. La section d'investissement.....	13
A. L'évolution des dépenses d'investissement.....	13
1. Les dépenses d'équipement.....	13
2. Les dépenses financières.....	14
B. L'évolution des recettes d'investissement.....	15
1. Les recettes d'équipement.....	15
2. Autres recettes d'investissement.....	16
5. Evolution de l'épargne - autofinancement.....	16
6. Structure de la dette.....	16

1. Préambule

Le budget primitif (BP) d'une commune est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'année à venir. Il constitue le premier document budgétaire annuel et fixe le cadre financier de la gestion budgétaire de la collectivité.

Il est examiné et adopté par le conseil municipal après le débat sur les orientations budgétaires. Cette année, ce débat s'est tenu à deux reprises les 19 février et 08 avril 2026, afin de laisser place à un débat avant et après l'élection municipale. Conformément à la réglementation en vigueur, ce débat a permis à l'assemblée délibérante de discuter des orientations générales du budget, de la situation financière de la collectivité et des perspectives d'évolution des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il a été rappelé lors du débat d'orientations budgétaires que la préparation du Budget Primitif 2026 de la commune de Vigneux-sur-Seine s'inscrit dans un contexte financier national toujours contraint. La loi de finances pour 2026 s'est plus durement inscrite dans une trajectoire de redressement progressif des comptes publics, dans un contexte institutionnel instable, et se traduisant par un effort budgétaire significatif, y compris à l'égard des collectivités territoriales. La Ville a néanmoins su construire un budget équilibré sans augmentation de la pression fiscale et sans reprendre ses excédents n-1 qui pourront être déployés pour une stratégie financière responsable et maîtrisée.

Les collectivités territoriales subiront, cette année encore, les baisses de ressources décidées par le gouvernement, dans un contexte qui, année après année, entretient un manque de visibilité, en particulier pour les élus locaux, pour conduire leurs politiques publiques au cours de ce nouveau mandat.

Finalement, le montant de l'effort demandé aux collectivités pourrait atteindre les 5 milliards d'euros, engendré par le prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, le report d'un an du versement du FCTVA aux intercommunalités, la baisse sensible des variables d'ajustement et la diminution des subventions d'investissement (Fonds Vert et dotation de soutien à l'investissement local - DSIL).

La commune, comme les autres collectivités, sera confrontée à la poursuite de l'augmentation des cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Entre 2025 et 2028, le taux de la contribution des employeurs territoriaux aura progressé de 12 points en 4 ans (soit 3 points chaque année) : une mesure estimée à plus d'un milliard d'euros par an pour les collectivités territoriales.

Ces mesures, inscrites dans la loi de finances (PLF) pour 2026 et sans résultat réellement significatif sur le déficit public, ont conduit les collectivités à adapter leurs budgets sur plusieurs années. Ceux-ci tenant compte plus que jamais des incertitudes financières qui menacent le service et l'investissement publics.

Dans ce contexte, maintenir un équilibre financier solide et pérenne reste une priorité, tout en assurant des missions de service public de qualité, répondant aux besoins quotidiens de la population.

Ce **projet de budget primitif pour 2026 est présenté sans reprise des résultats**, ce qui est la démonstration d'une gestion rigoureuse, garantissant la transparence des finances et une meilleure planification des excédents.

Cette méthode permet en effet de :

- **Assurer une vision budgétaire réaliste et autonome** : évaluer l'équilibre réel du budget sans l'influence des excédents passés.
- **Renforcer la discipline budgétaire** : ajuster les dépenses aux seules recettes de l'année pour une gestion plus prudente.
- **Améliorer la lisibilité et la transparence** : clarifier la distinction entre budget annuel et affectation des résultats.
- **Permettre une affectation plus stratégique des résultats en cours d'année** : utiliser l'excédent après analyse des besoins réels.
- **Sécuriser l'exécution budgétaire** : prendre des décisions d'affectation sur des bases comptables consolidées et fiables.

2. Les grandes masses financières du budget 2026

LES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles/Ordres	BP 2026	Opérations réelles/Ordres	BP 2026
	Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 265 000,00	Chapitre 013 - Atténuations de charges	50 000,00
	Chapitre 012 - Charges de personnel	27 300 000,00	Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 561 852,00
	Chapitre 014 - Atténuations de produits	1 230 000,00	Chapitre 73 et 731 - Impôts et taxes	3 122 446,00
	Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 395 100,00		22 575 316,00
	Chapitre 66 - Charges financières	500 000,00	Chapitre 74 - Dotations et participations	16 939 111,51
	Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	15 000,00	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	596 650,00
	Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	960 000,00	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00
	Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	2 189 537,51	Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	9 262,00
	TOTAL	44 854 637,51	TOTAL	44 854 637,51

INVESTISSEMENT	Opérations réelles/Ordres	BP 2026	Opérations réelles/Ordres	BP 2026
	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	3 101 000,00	Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	965 000,00
	Chapitre 16 - Opérations de refinancement	0,00	Chapitre 13 - Subventions d'investissement	585 091,00
	Chapitres d'équipements (20, 21, 23)	4 549 066,51	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	3 200 700,00
	Chapitre 204 - Subvention d'équipement versé	0,00	Chapitre 16 - Opérations de refinancement	0,00
	Chapitres 10 et 13 - Autres dépenses (Régularisations)	0,00	Chapitre 024 - Cessions immobilières (avec reports)	0,00
	Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	241 000,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	960 000,00
	Chapitres 040 - Opérations d'ordre de section à section	9 262,00	Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	400 000,00
	Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	400 000,00	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	2 189 537,51
	TOTAL	8 300 328,51	TOTAL	8 300 328,51

Calcul des Epargnes dégagées par la commune, sans la reprise anticipée des excédents n-1

<i>Epargne brute prévisionnelle</i>	3 140 275,51
<i>Taux d'Epargne / Valeur cible de 10%</i>	7,00%
<i>Epargne nette prévisionnelle après Remb de la dette</i>	39 275,51
<i>Encours de dette au 31/12</i>	<u>26 057 704,95</u>
<i>Ratio d'endettement en années en dessous du seuil d'alerte de 12 ans</i>	8,30

Synthèse

Conformément à l'article L.1612-4 du CGCT, le budget de la commune est en équilibre réel lorsque :

- la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère ;
- le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

Le budget primitif 2026, dans le cadre de son équilibre, parvient à couvrir le remboursement de la dette sans faire appel aux recettes propres de la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont stables de BP à BP (+0,24 %), portées par les recettes des services, une stabilité des impôts locaux (22,2 M€) et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La baisse anticipée (-8 %) du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) lors du budget primitif 2025 n'a pas eu lieu et permet le maintien de la recette à hauteur de 3 122 446 euros dans la prévision 2026. À périmètre constant, la commune sauvegarde ses ressources et compense les pertes de recettes par la hausse de la péréquation dont elle bénéficie au sein de la DGF nationale.

Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables également, respectant la stratégie de bonne gestion et de maintien du service public offert à la population (+0,29 %). Le soutien aux services publics est maintenu, avec la reconduction de la hausse en 2025 de la subvention au CCAS (+199 k€) et des dispositifs sociaux.

Section d'investissement

Les dépenses d'équipement atteignent 4,5 M€, financées par un emprunt prévisionnel de 3 M€ et des subventions attendues. Les dépenses d'équipement seront consacrées entre autres aux travaux de rénovation des bâtiments scolaires et sportifs, travaux de réfection de la Place Anatole France, et à la poursuite de la rénovation des installations d'éclairage public. L'année 2026 assurera également la participation communale à la ZAC du 8 Mai 1945.

Situation financière et perspectives

L'encours de la dette est stabilisé à 26 M€, soit 824 €/habitant (Valeur de la strate de 986€/hab.), un niveau conforme aux références nationales. L'épargne brute s'améliore, confirmant la capacité d'autofinancement de la Ville. Le ratio de désendettement reste maîtrisé à 8 ans (seuil d'alerte de 12 ans).

En conclusion, le Budget Primitif 2026 traduit une nouvelle fois une gestion prudente et efficace, conciliant maîtrise des dépenses et maintien des services à la population.

3. La section de fonctionnement

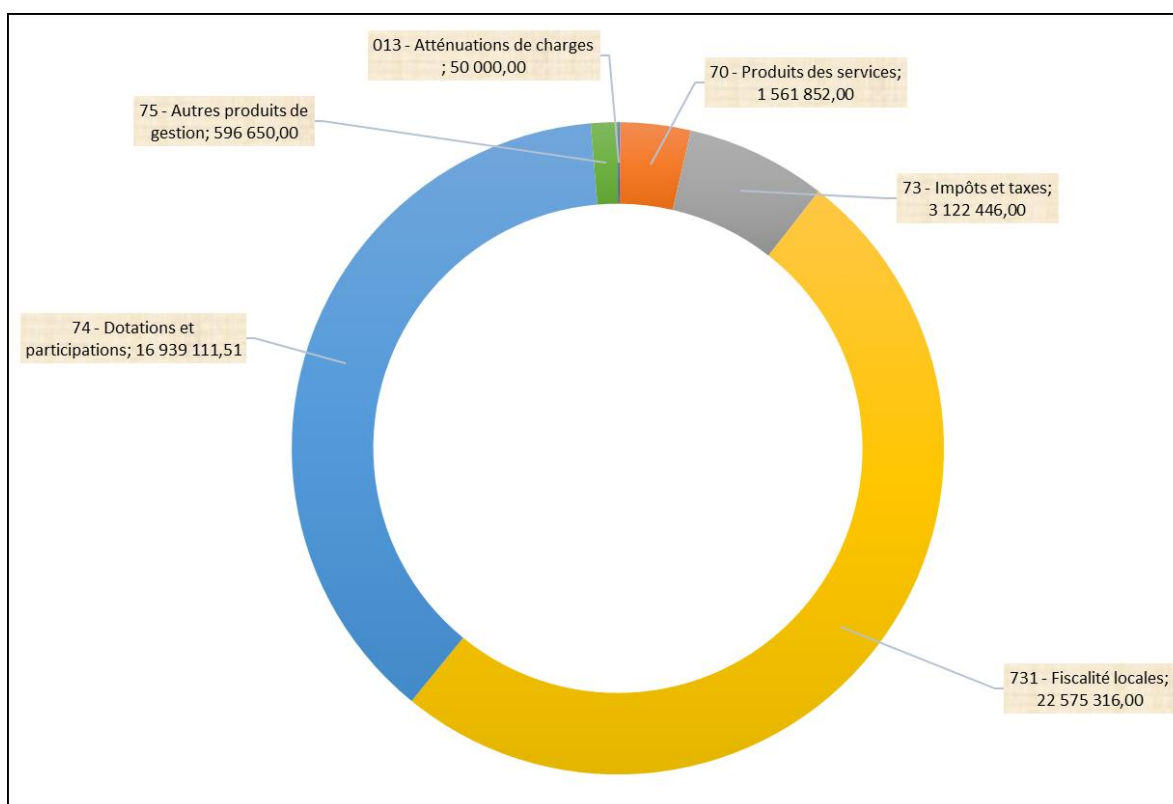
A. L'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables par rapport au BP 2025 (+ 109 295,17 €), hors excédent de fonctionnement reporté.

Recettes de fonctionnement par chapitre :

Recettes de fonctionnement réelles <i>hors reprise de l'excédent au BP 2026</i>	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Estimation du CA 2025	Projet du BP 2026	Evolution potentielle du BP 2026 avec le projet de CA 2025
013 - Atténuations de charges	44 853,78	130 923,98	72 042,28	129 664,89	54 742,48	73 012,44	79 409,40	50 000,00	-37,04%
70 - Produits des services	1 357 333,93	1 016 483,11	1 333 286,80	1 471 703,10	1 711 579,37	1 593 830,17	1 606 679,14	1 561 852,00	-2,79%
73 - Impôts et taxes	20 719 588,68	22 146 945,01	23 224 138,50	23 965 859,12	3 421 532,00	3 211 461,00	3 122 446,00	3 122 446,00	0,00%
731 - Fiscalité locales	0,00	0,00	0,00	0,00	21 962 175,91	22 595 704,74	22 246 884,00	22 575 316,00	1,48%
74 - Dotations et participations	16 177 360,99	16 819 669,24	15 602 469,96	16 452 209,11	16 592 289,06	17 029 951,17	17 161 564,01	16 939 111,51	-1,30%
75 - Autres produits de gestion	464 770,10	398 736,51	351 409,23	333 472,61	1 043 544,69	1 531 065,94	1 499 614,61	596 650,00	-60,21%
76 - Produits financiers	44 290,33	30 323,91	15 489,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
77 - Produits exceptionnels	596 752,59	1 164 549,98	692 974,32	672 457,89	7 327,46	2 638,00	63 310,62	0,00	-100,00%
Total opérations réelles	39 404 950,40	41 707 631,74	41 291 810,42	43 025 366,72	44 793 190,97	46 037 663,46	45 779 907,78	44 845 375,51	-2,04%
En %	-1,80%	5,84%	-1,00%	4,20%	4,11%	2,78%	-0,56%	-2,04%	-

Répartition des recettes de gestion courante :



1. Chapitre 013 : Atténuations de charges :

Ce chapitre comprend les remboursements ou compensations perçus par la commune pour des charges sociales (rémunération des agents) qu'elle a initialement supportées.

Elles sont estimées à **50 000 €** et incluent notamment les remboursements des frais de personnel (indemnités journalières versées par la Sécurité sociale en cas d'arrêt maladie des agents).

2. Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce poste de recettes est projeté à hauteur de **1 561 852,00 €** contre 1 669 231 € en 2025. La baisse est due essentiellement au remboursement de frais du CMPP à la Ville (100 000 €/an) qui n'interviendront plus suite au transfert de la structure à partir du 1^{er} janvier 2026.

Ce chapitre comprend principalement :

- Recettes des services rendus à la population :
Droits d'inscription et de participation aux activités municipales (sport, culture, loisirs...).
Tarification des services publics locaux (crèche, centre de loisirs...).
- Produits du domaine communal :
Charges locatives et redevances perçues pour la location de bâtiments, de terrains ou d'équipements municipaux.
Concessions de cimetières.
- Redevances et droits spécifiques :
Redevances d'occupation du domaine public (terrasses de cafés, marchés, panneaux publicitaires...).

3. Chapitre 73 : le FSRIF

Le Fonds de Solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) est un mécanisme de péréquation financière entre les communes d'Île-de-France. Il vise à réduire les inégalités de ressources fiscales entre les collectivités en prélevant une contribution sur les communes les plus riches pour la redistribuer aux communes les plus en difficulté.

Il est projeté à hauteur de la somme perçue en 2025, soit **3 122 446,00 €**.

4. Chapitre 731 : Impôts et taxes

Ce chapitre regroupe les recettes fiscales perçues par la commune, notamment :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB).
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ces recettes sont stables et estimées à **21 200 000 €**.

En 2026, les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base au calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ont été revalorisées de 0,8 %. Cette augmentation est déterminée par un mécanisme national, en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté en novembre n-1.

Cette revalorisation concerne les propriétés bâties, non bâties et industrielles. Elle ne s'applique pas aux valeurs locatives des locaux professionnels.

Le budget communal pour 2026 s'est construit sur l'évaluation des bases d'impositions transmise par les services des impôts, sans augmentation de la pression fiscale communale.

La hausse des recettes fiscales se fait donc à taux constant. La Ville s'inscrit dans la démarche de trouver de nouvelles marges pour maintenir la qualité de son service public et résoudre l'équation de plus en plus difficile entre hausse des dépenses et baisse des recettes.

5. Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce chapitre regroupe les aides financières versées par l'État et autres organismes publics :

- **Dotations de l'État :**

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), stable à **13 337 552 €**.

Elle se compose de :

- La Dotation forfaitaire des communes : 5 008 490 €.
- La Dotation de solidarité urbaine (DSU) : 7 252 320 €.
- La Dotation nationale de péréquation (DNP) : 1 076 742 €.

- **Participations et subventions de partenaires publics (Département) :**

L'attribution du fonds départemental de péréquation, à hauteur de **420 000 €**, anticipant une baisse continue de - 22 %, dictée par le gouvernement.

6. Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ces recettes sont prévues à hauteur de **596 650,00 €**, ce chapitre regroupe les recettes diverses liées à l'activité courante de la commune :

- Remboursements d'assurances et indemnités diverses.
- La redevance d'exploitation spéciale afférente à la géothermie.
- Les loyers des immeubles.

B. L'évolution des dépenses de fonctionnement

En 2025, l'inflation est arrêtée à + 0,9 % selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE. Les prix à la consommation ralentissent ainsi de nouveau en 2025, après +2,0 % en 2024. Cette diminution est en grande partie attribuée à la baisse des prix de l'énergie (notamment du gaz et du pétrole) et à un certain recul (encore limité) sur les prix alimentaires. D'ici 2027, l'inflation augmenterait très légèrement mais resterait sous la barre des 2%.

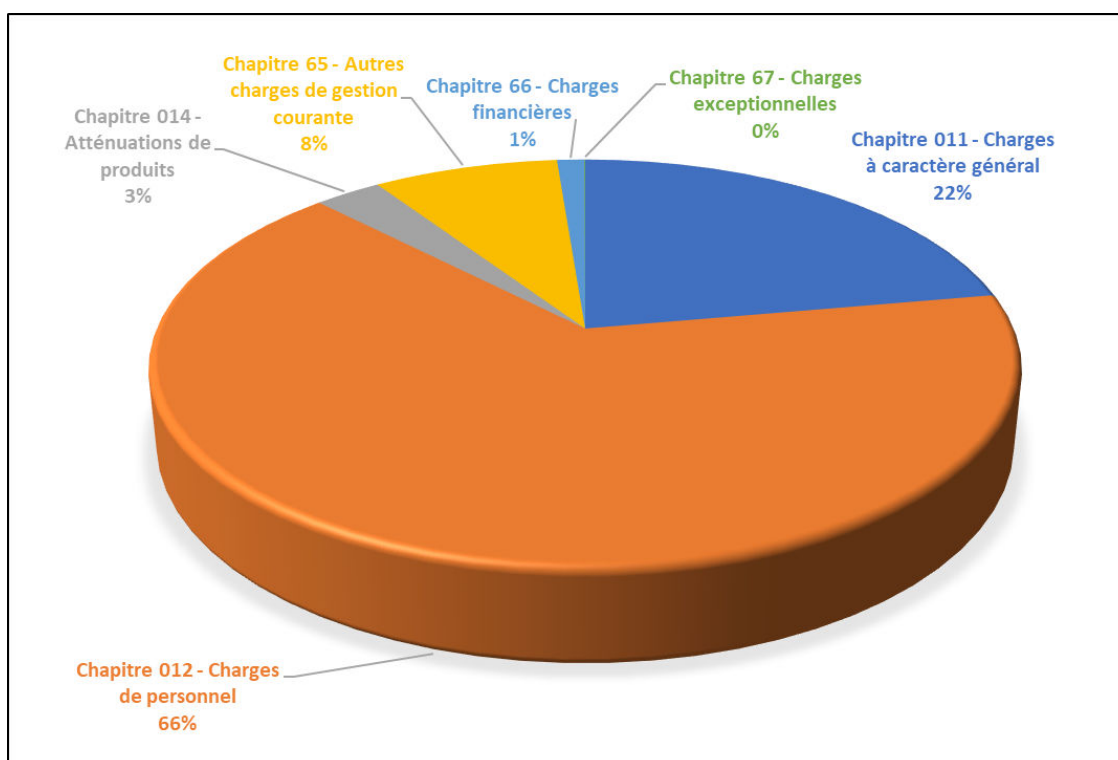
Cependant, un impact de la guerre au Moyen-Orient sur les prix de l'énergie et les coûts de production est désormais attendu par tous les acteurs économiques. Depuis le début du conflit, le prix du gaz européen a bondi d'environ 30 % entraînant, une augmentation du prix de l'électricité. La première conséquence de cette crise au Moyen-Orient est la montée du prix du baril de pétrole qui progresse déjà de 50 %, passant d'une valeur de près de 60 à 103 dollars courant mars.

Le projet de budget 2026 démontre l'efficacité de la gestion municipale pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement, sans réduire son périmètre d'intervention.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Dépenses réelles de fonctionnement réelles	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Projet du CA 2025	Projet du BP 2026	Evolution potentielle du BP 2025 avec le projet de CA 2025
011 - Charges à caractère général	6 987 383,87	6 776 102,95	7 476 419,03	8 583 988,56	9 257 688,45	9 212 248,49	8 620 560,72	9 265 000,00	7,48%
012 - Charges de personnel	23 695 978,78	22 903 027,24	24 120 198,00	25 224 573,64	26 122 390,48	26 545 104,58	26 467 575,27	27 300 000,00	3,15%
014 - Atténuations de produits	560 551,70	1 717 423,88	1 699 743,00	1 773 238,00	1 263 787,00	1 246 021,00	1 228 337,00	1 230 000,00	0,14%
65 - Autres charges de gestion courante	2 631 875,44	2 592 716,88	2 628 873,59	2 969 582,62	2 691 505,94	2 815 098,92	3 389 604,67	3 395 100,00	0,16%
66 - Charges financières	705 950,58	617 795,26	512 625,07	469 852,45	538 046,91	488 368,73	460 000,00	500 000,00	8,70%
67 - Charges exceptionnelles	116 274,88	64 652,27	301 432,51	35 117,52	1 212,41	26 806,78	7 191,35	15 000,00	108,58%
Total opérations réelles	34 698 015,25	34 671 718,48	36 739 291,20	39 056 352,79	39 874 631,19	40 333 648,50	40 173 269,01	41 705 100,00	3,81%
En %	-1,45%	-0,08%	5,96%	6,31%	2,10%	1,15%	-0,40%	3,81%	-

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Au sein des dépenses de la section, les dépenses d'ordre sont évaluées à **3 149 537 €** (3 159 545 € en 2025).

Elles concernent des écritures comptables comme les amortissements, les provisions et les régularisations, qui n'entraînent pas directement de décaissement.

Par ailleurs, le niveau de ces dépenses au chapitre 023 (virement à la section d'investissement) exprime **le transfert des ressources** de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (**2 189 537,51 €**).

Ce virement s'inscrit dans la gestion stratégique des finances communales, permettant d'utiliser l'autofinancement pour financer des investissements, tout en maintenant l'équilibre budgétaire et en évitant une augmentation de la dette.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

À hauteur de **41 705 100,00 €**, **les dépenses réelles progressent faiblement de 0,29 %** par rapport au BP 2025 (+ 119 303,00€).

Elles couvrent l'ensemble des coûts nécessaires à la gestion courante des services municipaux et au bon fonctionnement des institutions locales.

Alors que le périmètre d'action de la municipalité est maintenu en intégralité, cette trajectoire démontre plusieurs éléments positifs de la gestion financière de la collectivité :

- Une optimisation des coûts par une gestion plus efficace des ressources.
- L'optimisation des charges administratives et de gestion (diminution des coûts fixes, rationalisation des dépenses courantes...).
- Une maîtrise de la masse salariale.

a) Chapitre 011 : charges générales

Le **chapitre 011** regroupe les **charges générales** liées aux dépenses de fonctionnement courantes nécessaires à l'administration et au bon fonctionnement des services municipaux.

En maintenant son périmètre d'action, la Ville parvient à contenir ses charges, à **9 265 000,00€** contre 9 100 000 € en 2025.

- **Fournitures et consommables.**

La mise en place de dotations annuelles pour l'ensemble des services, appuyée d'un contrôle de gestion sur l'exécution budgétaire, favorise une meilleure identification des besoins et une gestion rigoureuse des stocks et de la distribution. Ce travail collaboratif des services permet une baisse de l'achat de matières et fournitures (- 65 000 €) par exemple, mais surtout une stabilité remarquable des dépenses dans leur globalité.

- **Services externes / Poste de l'entretien des bâtiments et espaces publics**

Dans le cadre du travail de gestion rappelé, l'enveloppe de dépenses obligatoires fléchées sur l'entretien du patrimoine communal est maintenue à près de **2,6 millions d'euros**. Il s'agit bien de l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des espaces verts.

Des efforts de gestion soutenus permettent de projeter en 2026 un niveau correct de dépenses, établi sur la base de prestations réalisées en 2024 et 2025 optimisées, en tenant compte des effets de l'inflation.

b) Chapitre 012 : charges de personnel

Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues à hauteur de **27,3 M€** pour l'exercice 2026, soit un niveau de prévision stable par rapport aux exercices 2024 et 2025, en cohérence

avec le réalisé 2025 qui s'établit à 26,5 M€. La masse salariale représente 65,45 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette stabilité traduit un choix assumé de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte marqué par la progression continue de charges obligatoires et incompressibles résultant notamment de décisions nationales s'imposant à la collectivité (notamment, l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, de +3 %, et l'augmentation du taux de contribution à l'URSSAF de +1pt).

La reconduction de cette enveloppe permet de répondre aux besoins identifiés en matière de ressources humaines, tout en garantissant le respect de l'équilibre réel du budget primitif 2026.

La prévision budgétaire intègre notamment les éléments suivants :

- La revalorisation du SMIC de 1,18 % au 1^{er} janvier 2026 ;
- L'impact de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL de + 3 % au 1^{er} janvier 2026 ;
- L'effet du glissement vieillesse technicité, dit GVT ;
- Un recours ciblé et non systématique aux composantes du RIFSEEP et au complément indemnitaire annuel (CIA), permettant une modulation indemnitaire en fonction de l'engagement professionnel, des responsabilités exercées, et s'inscrivant dans la stratégie de ressources humaines poursuivie par la collectivité visant à favoriser une plus grande équité indemnitaire et une meilleure cohérence des rémunérations, à fonctions et responsabilités comparables ;
- La participation à la complémentaire santé et à la prévoyance des agents.

Les variables en augmentation :

c) Chapitre 014 : Atténuation de produits

Il s'agit de l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, au titre des transferts de compétences. Ce montant reste inchangé depuis la dernière modification intervenue (transfert de la compétence « propreté urbaine » en 2024). La somme est arrêtée à **1 228 253 €**.

d) Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Elles représentent un peu plus de 8 % des dépenses réelles de fonctionnement, et restent stables avec une prévision en baisse de - 28 830€. La somme inscrite de **3 395 100 €** comprend :

- La subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à 1 793 000 €, soulignant le soutien de la Ville auprès des personnes les plus fragiles ;
- La contribution municipale au fonctionnement de l'Île de Loisirs du Port aux Cerises, stable à 120 106 € ;
- La compensation des tarifs sociaux de la restauration scolaire (quotient familial), mise en place dans le cadre de la délégation de service public, est réduite de 850 000 € à 750 000 €, démontrant les efforts de gestion des services ;
- Les dépenses pour les indemnités, frais de mission, formations et cotisations des élus sont stables à 406 000 € ;

- Les subventions aux associations s'établissent à 204 490 € contre 191 700 € en 2025 ;
- Les créances admises en non-valeur sont projetées à hauteur de 41 000 €.

e) Chapitre 66 : Charges financières

Ces charges de la dette s'établissent à **500 000 €** en 2026, comme en 2025, pour un stock de dette de 26 millions d'euros.

4. La section d'investissement

A. L'évolution des dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 hors reste à réaliser
20 Immobilisations incorporelles	144 366,00	104 694,00	252 482,00	243 003,00	178 225,18	246 250,00
204 Subventions d'équipements versées	-	-	-	-	-	-
21 Immobilisations corporelles	631 534,00	3 536 749,00	2 665 600,00	4 526 496,00	3 698 550,66	2 342 980,51
23 Immobilisations en cours	4 757 942,00	699 522,00	405 823,00	2 068 012,00	2 408 953,80	1 959 836,00
Dépenses d'équipement	5 533 842,00	4 340 965,00	3 323 905,00	6 837 511,00	6 285 729,64	4 549 066,51
10 Dotations, fonds divers et réserves	250 682,00	-	-	-	-	-
13 Subventions d'investissement reçues	-	-	-	-	-	-
16 Emprunts et dettes assimilées	3 503 100,00	2 816 118,00	2 972 881,00	3 019 248,00	2 958 046,00	3 101 000,00
27 Autres immobilisations financières	700,00	-	-	375,00	-	241 000,00
DEPENSES RÉELES D'INVESTISSEMENT (Réalisé)	9 288 324,00	7 157 083,00	6 296 786,00	9 857 134,00	9 243 775,64	7 891 066,51

La section d'investissement est composée de deux grandes catégories de dépenses :

- Les dépenses d'équipement,
- Les dépenses financières.

1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement correspondent aux investissements réalisés par la commune pour acquérir, rénover ou créer des infrastructures et équipements durables. Elles sont enregistrées dans les chapitres 20, 21 et 23.

Elles sont prévues à hauteur de 4 549 066,51 € contre 4 224 434,00 € en 2025, au stade du budget primitif. A l'occasion du budget supplémentaire, des crédits seront déployés grâce à la reprise des excédents, tout en sanctuarisant un fonds de roulement stratégique.

a) Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Ce sont les dépenses liées aux actifs immatériels (études, brevets, logiciels, concessions...).

Elles sont chiffrées à 246 250 € et concernent principalement les dépenses liées à la révision du PLU (90 000 €), aux frais d'études des projets qui seront pilotés dans la nouvelle programmation des futurs investissements (75 000€), et l'achat de logiciels (81 250€).

b) Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Ce sont les dépenses pour les constructions et rénovations de bâtiments, la voirie, le mobilier, les véhicules. Elles sont projetées à hauteur de **3 242 980,51 €**.

En 2026, la commune orientera ses investissements vers des actions prioritaires visant à soutenir son développement, tout en assurant la préservation et la sécurisation de son patrimoine communal. Les principales opérations d'investissement prévues sont les suivantes :

- Démolition – désamiantage de l'ancienne CPAM pour 380 000 €.
- Travaux dans l'école Louise Michel pour 310 000 € : rénovation des faux-plafonds et de l'éclairage intérieur.
- Travaux dans l'école Louis Pasteur pour 220 000 € : remplacement des menuiseries extérieures.
- Poursuite de la modernisation des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore pour 250 000 €.
- Travaux de rénovation des bâtiments sportifs pour près de 300 000 €.
- Travaux dans divers équipements publics pour 310 000 €.
- Opération de renouvellement et de sécurisation des équipements informatiques et systèmes réseaux et de téléphonie, évolution des logiciels métiers, remplacement du matériel obsolète et non sécurisé : 182 000 €.
- Informatisation des écoles (1^{ère} phase de déploiement des TBI - Tableaux Blancs Interactifs) : 100 000 €.
- Renouvellement divers d'équipements des services pour 153 000 €.

c) Chapitre 23 Immobilisations en cours

Il s'agit des travaux en cours non encore finalisés. Ces montants représentent **1 959 836 €**.

- Participation communale à la ZAC du 8 Mai 1945 (Projet de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional – PRIR) : 982 836 €.
- Travaux de requalification, de désamiantage et de sécurisation de la Place Anatole France pour 977 000 €.

2. Les dépenses financières

Les dépenses financières regroupent les charges liées au financement des investissements, notamment le remboursement de la dette et les frais financiers associés. Elles sont enregistrées principalement aux chapitres 16 et 27.

Ces dépenses représentent **3 342 000 €** et sont principalement constituées du chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées), soit **3 101 000 €** et regroupent toutes les opérations liées à l'endettement de la commune (emprunts contractés pour financer les investissements et dettes à long terme de la collectivité). Il s'agit là de l'annuité de remboursement des emprunts en cours.

Le solde de 241 000 € correspond à une écriture strictement comptable, sans décaissement, visant à neutraliser des opérations budgétaires de cessions, réalisées en 2018.

B. L'évolution des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement financent uniquement des projets durables (bâtiments, équipements, infrastructures).

Elles proviennent de différentes sources : autofinancement, emprunts, subventions, cessions d'actifs. Elles incluent aussi des opérations d'ordre comptable (transferts internes, amortissements).

Elles sont projetées à **8 300 328,51 €** en 2026, hors restes à réaliser. On distingue :

- Les **recettes d'ordre** qui regroupent des mouvements comptables : amortissements, le transfert de ressources de la section de fonctionnement pour un total de **3 549 537,51 €**.
- Les **recettes réelles**, à savoir les subventions d'investissement, le FCTVA et l'emprunt nouveau pour un total de **4 750 791,00 €**.

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026 hors reste à réaliser
13 Subventions d'investissement reçues	3 565 232,00	1 467 577,00	725 884,00	938 913,00	1 696 101,61	585 091,00
16 Emprunts et dettes assimilées	4 301 938,00	2 400 000,00	1 000 000,00	-	4 000 000,00	3 200 000,00
Dépenses d'équipement	7 867 170,00	3 867 577,00	1 725 884,00	938 913,00	5 696 101,61	3 785 091,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	175 733,00	1 882 851,00	2 716 066,00	690 751,00	507 322,30	965 000,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	4 912 568,00	1 708 083,00	5 480 799,00	6 405 928,00	1 636 112,74	-
165 Dépôts et cautionnements reçus	-	1 590,00	-	250,00	585,00	700,00
024 Cessions	-	-	-	-	-	-
23 Immobilisations en cours	-	-	-	7 200,00	-	-
27 Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
DEPENSES RÉELES D'INVESTISSEMENT (Réalisé)	12 955 471,00	7 460 101,00	9 922 749,00	8 043 042,00	7 840 121,65	4 750 791,00

1. Les recettes d'équipement

Elles sont projetées à **3 785 791,00 €** et se composent :

- Des **subventions d'investissement reçues** (chapitre 13) : **585 091,00 €**.

La recherche de financement demeure active en permanence et de nouvelles subventions seront sollicitées au gré de l'avancée des projets et des ouvertures de fonds : Fonds Vert, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Dotation Politique Ville (DPV), Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Pour exemple, L'État a été sollicité en février dernier dans le cadre de la DSIL, mais l'instruction des dossiers est en cours et les subventions non notifiées à ce jour.

- Des recettes des amendes de police (reversées par l'État aux communes).
- D'un **emprunt d'équilibre** (chapitre 16) à hauteur de **3 200 700 €**.

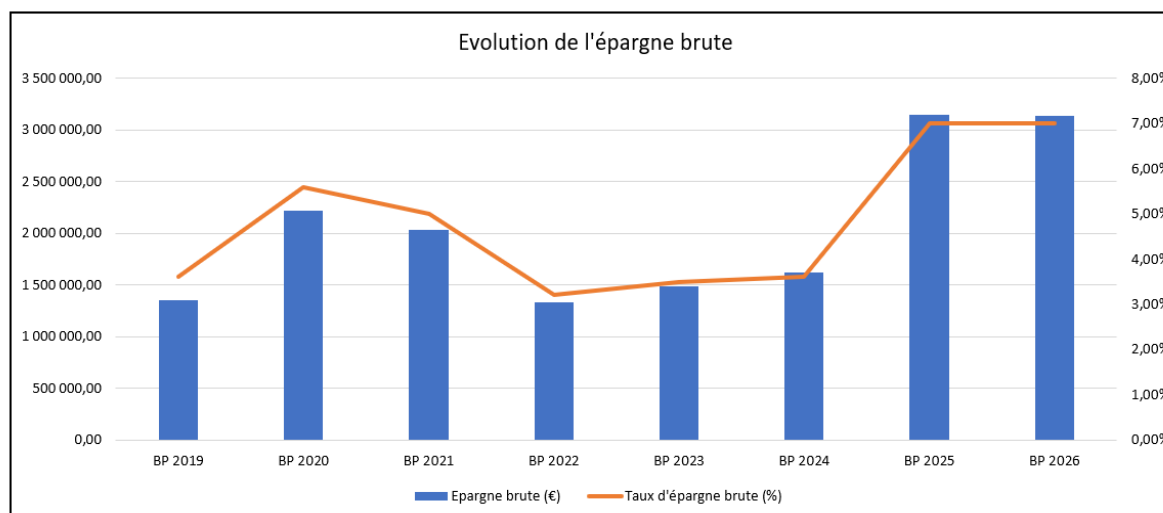
Inscrite au Budget Primitif, cette prévision d'emprunt garantit l'équilibre de la section d'investissement et sera ajustée en cours d'année selon les besoins réels de financement.

2. Autres recettes d'investissement

Au chapitre 10, il s'agit principalement du **FCTVA (950 000 €)** et de la **taxe d'aménagement (15 000 €)**.

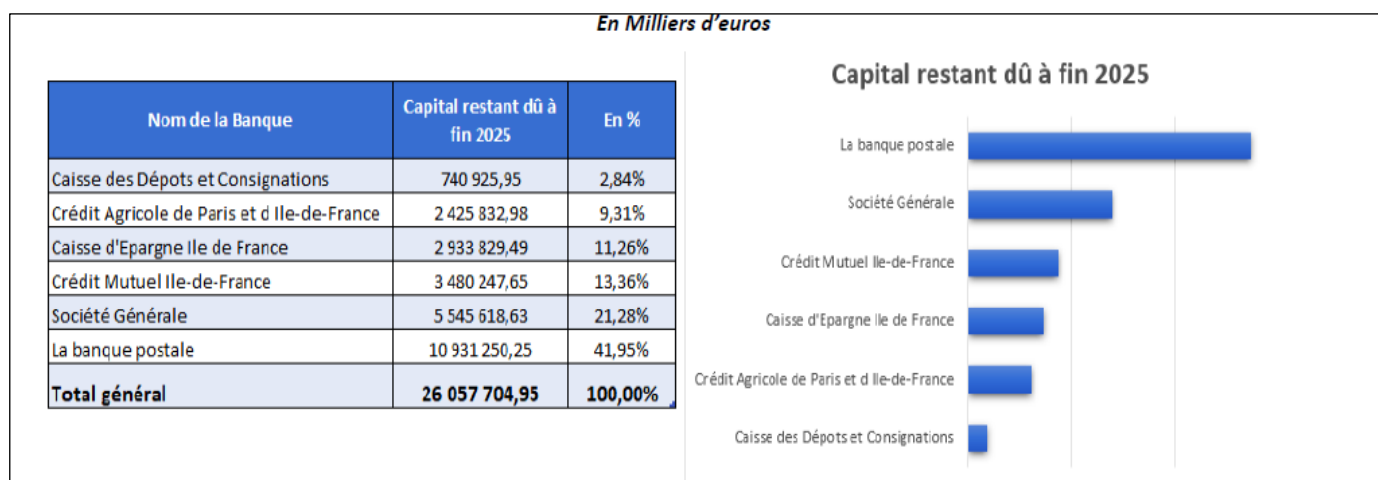
5. Evolution de l'épargne - autofinancement

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Epargne brute (€)	1 355 313,03	2 222 082,07	2 037 310,67	1 331 357,55	1 482 973,14	1 618 510,87	3 150 283,00	3 140 275,51
Taux d'épargne brute (%)	3,60%	5,60%	5,00%	3,20%	3,50%	3,60%	7,00%	7,00%



L'épargne brute se reconstitue depuis 2022. Après un effort d'investissement soutenu de 2021 à 2025 (en moyenne, 5 000 000 € de dépenses d'équipement/an), la collectivité consolide ses marges de manœuvre pour le financement de son équilibre budgétaire et de ses investissements.

6. Structure de la dette



Année	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Projet BP 2026
Remboursement de la dette en capital	3 312	3 427	3 076	2 819	3 016	3 026	2 946	3 100
Emprunts contractés	4 300	2 300	4 400	1 000	0	4 000	3 000	3 200
Stock de dette	29 623	28 496	29 820	28 000	25 000	26 004	26 058	26 158
Dette/Hab	941	825	867	856	792	833	830	824

Population INSEE de 31 607 au 1^{er} janvier 2026

Tranche de taux	Nombre de prêts	CRD – Capital restant dû au 31/12/2025	Moyenne de la Durée résiduelle en années	Total des intérêts de l'année 2025
Taux <= 2%	15	13 125 416,77 €	11	126 226,01 €
2% <Taux <= 3%	5	6 529 999,80 €	10	139 276,28 €
3% <Taux <= 4%	7	4 980 711,25 €	3	93 342,16 €
4% <Taux <= 5%	7	1 421 577,13 €	1	94 832,30 €
Total général	34	26 057 704,95 €	8	453 676,75 €

Quelques ratios de la dette au 31 décembre 2025 :

Une dette par habitant de 830 €/ hab. face un potentiel fiscal calculé pour la commune de 869,54 €/habitant.

Un taux moyen de la dette de 2,46 % pour une dépense en intérêts de près de 453 000 €.

Taux d'endettement (Dette / RRF) estimé à 58,20 % contre 59,90 % pour la strate.

Ratio de désendettement en années (Dette / Epargne brute) = autour de 7/8 ans -Seuil critique situé à 12 ans.

Un remboursement de la dette important qui s'élève à 2 946 573,45€ au Compte Administratif 2025, face à un autofinancement structurel qui couvre tout juste cette dépense obligatoire.